



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Simon Bischof
Transports publics gratuits pour les touristes

2014-CE-324

I. Question

Les touristes séjournant dans les cantons de Genève, du Jura et une partie du Jura bernois ont accès gratuitement aux transports publics durant la durée de leur séjour. Du 1^{er} janvier au 31 mars 2015, les touristes se rendant à Lucerne pour au moins deux jours ont les transports publics gratuits durant 48 heures, dans l'ensemble des cantons de Suisse centrale (LU, OW, NW, SZ, UR et ZG). Dès le 1^{er} janvier 2016, le Conseil d'Etat obwaldien souhaite la gratuité des transports en commun pour les touristes qui réservent au moins trois nuitées dans le canton. Ce type d'offre existe déjà à l'échelle des villes : Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Lucerne.

En développant les transports publics dans le cadre du RER Fribourg/Freiburg, les sites touristiques fribourgeois se rapprochent du reste de la Suisse. Notamment la Maison Cailler, première attraction touristique en Suisse romande, sera accessible depuis Berne sans changer de train en faisant passer la ligne Bulle-Broc Fabrique en voie normale d'ici à 2021.

Je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-il favorable à la gratuité des transports publics pour les touristes qui séjournent dans un établissement hôtelier ou parahôtelier du canton de Fribourg ?
2. Si oui, sous quelle forme et à partir de quand une telle mise en vigueur est-elle possible ? Si non, que propose le Conseil d'Etat en lieu et place, au niveau des prix, pour encourager encore d'avantage l'utilisation des transports en commun par les touristes ?

22 décembre 2014

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat n'est pas favorable à la gratuité des transports publics pour les touristes qui séjournent dans un établissement hôtelier ou parahôtelier du canton de Fribourg, dans la mesure où les coûts seraient supportés par l'ensemble des entreprises touristiques par le biais de leur marge. Il estime que le transport représente une valeur ajoutée dans la chaîne de prestations touristiques au même titre qu'une nuitée, un repas ou une attraction. Offrir cette plus-value gratuitement aux touristes reviendrait à mettre davantage sous pression les prestataires fribourgeois, qui proposent déjà des produits avec un rapport qualité-prix attractif comparé à d'autres destinations suisses, et qui verraient ainsi leurs marges relativement faibles encore baisser. Offrir la gratuité des transports publics aux touristes reviendrait également à créer une inégalité pour la population résidente, qui doit, elle, payer ses titres de transport. La consommation de prestations touristiques doit générer une contribution et pas une charge pour l'économie réceptive.

Les déplacements en transports publics représentent un coût qui peut être chiffré et peut par conséquent être refacturé au client en bénéficiant. Différentes modalités existent pour la refacturation des prestations en transports publics aux touristes : Certaines destinations touristiques, à l'image de la ville de Bâle citée dans la question, refacturent au touriste une contribution aux transports publics dans le cadre de la taxe de séjour. D'autres destinations, à l'image de la ville de Berne, perçoivent une taxe de transport en plus de la taxe de séjour pour financer les prestations en transports publics « offertes » aux touristes. D'autres destinations encore, à l'image de Zurich, proposent une carte combinant les transports publics et d'autres prestations touristiques comme des entrées dans les musées et autres attractions.

A noter que des discussions ont eu lieu entre la communauté tarifaire Frimobil et des organismes touristiques quant à un financement des prestations des transports publics par les taxes de séjour.

2. Les milieux touristiques, les Transports publics fribourgeois et la communauté tarifaire Frimobil ont décidé de collaborer pour la création du FriPass, ressemblant au concept zurichois, afin de développer le tourisme fribourgeois via une offre globale qui touche toutes les régions du canton et qui fait la part belle à la mobilité. Lancé dans le courant du printemps 2015, et bénéficiant durant sa phase de lancement du soutien de la Nouvelle Politique Régionale, le FriPass permettra aux touristes, excursionnistes ou Fribourgeois de voyager librement en transports publics dans tout le canton de Fribourg et d'accéder - gratuitement ou à prix réduits - à plus de 30 sites touristiques. Le FriPass sera disponible pour 1, 2 ou 3 jours et coûtera respectivement 40, 75 ou 110 francs pour les adultes (des réductions pour les titulaires d'un abonnement ainsi que pour les enfants et les familles seront accordées).

3 mars 2015